

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 13 juin, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

Date de la convocation du Conseil municipal : 5 juin 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **11**- votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : /

Pouvoirs de : BERARD Maxime à MOULIN Dominique
CERBINO-BARBEROUX Sylvie à PORTEVIN Christine
COURT Sylvie à FEUILLASSIER Stéphanie
DEJY Guillaume à DU PONTAVICE Quentin
FEUTRIER Lucie à CHARPIOT François
FIORONI Stéphane à BELLEVILLE Patricia
GARCIN Aurélien à CHIAPPONI Marina
GRANDGAUD Sélim-Thomas à LANOE Loïc

Secrétaire de séance : Dominique MOULIN

**OBJET : AUDITS ENERGETIQUES : DEMANDE DE SUBVENTION
ACTEE**

N°20230613-02

Rapporteur : Mme le Maire

Synthèse et exposé des motifs

La commune de Guillestre s'est engagée dans le groupement initié par le département des Hautes-Alpes pour intégrer le dispositif ACTEE porté par la FNCCR. Ce dispositif permet d'apporter des financements sur des projets d'économie d'énergie.

La commune de Guillestre avait identifié des actions à mener sur les bâtiments pour réaliser des économies d'énergie, dont certains devraient voir le jour prochainement.

Afin de programmer des travaux de rénovation énergétique, il est ainsi prévu de réaliser des audits énergétiques sur 3 bâtiments municipaux :

- le cinéma Rioubel,
- la salle du Queyron,
- le presbytère.

En tant que bâtiment tertiaire, le cinéma et la salle du Queyron peuvent prétendre à des subventions dans le cadre du programme ACTEE animé par le département des Hautes-Alpes.

Il est noté qu'initialement, la commune avait fléchi la réalisation de deux audits énergétiques, sur la salle du Queyron et l'école maternelle. Au vu de l'avancement des projets, il est proposé de solliciter une aide sur l'audit du cinéma en lieu et place de l'école maternelle.

En effet, les études doivent être réalisées avant septembre 2023.

Une délibération a été prise en ce sens lors du conseil du 09 mai 2023 (n°20230509-08) mais une erreur matérielle nécessite son retrait.

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté d'optimiser les dépenses énergétiques et de s'engager dans des travaux de rénovation des bâtiments tertiaires suivants : cinéma et salle du Queyron (également nommée salle polyvalente) ;

VU le programme ACTEE2 PRO INNO 52 dont fait partie le département des Hautes-Alpes et dont la commune de Guillestre est membre du groupement ;

VU les crédits disponibles sur le budget 2023 ;

VU la délibération n°20230509-08 comportant une erreur matérielle ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 5 juin 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **RETIRE** la délibération n°20230509-08 par la présente ;
- **VALIDE** la réalisation d'audits énergétiques sur le cinéma, la salle polyvalente (salle du Queyron) et le presbytère ;
- **SOLLICITE** des financements ACTEE pour les bâtiments tertiaires (seuls éligibles), soit le cinéma et la salle polyvalente (salle du Queyron) ;
- **ADOpte** le plan de financement suivant :

DEPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES	
Audit énergétique cinéma	6 000 €	Programme ACTEE2 – PRO INNO 52 – audits énergétiques de 2 bâtiments tertiaires	6 000 €
Audit énergétique salle polyvalente (salle du Queyron)	6 000 €		
		Commune (hors TVA)	6 000 €
TOTAL €HT	12 000 €	TOTALe HT	12 000 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le programme ACTEE2 PRO INNO 52 pour la réalisation de 2 audits énergétiques, à hauteur de 50% par audit, soit une subvention de 4 500€ ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 13 juin 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

